

# Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles

## Compte-rendu de la réunion de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 06 février 2007 à la salle des fêtes de Soncourt-sur-Marne.

**La commission Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et touristiques** de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles s'est réunie sur convocation de M. MENETRIER Michel, Président de la Commission.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Claude MENGUE, Francis MAJORKIEWIEZ, Luc NOIROT, Michel MENETRIER, Hervé TRIQUENAU, , Serge BONDOUX, Denis DURUPT, Denis MAILLOT, Ghislaine PERRIN, Didier GOERGES, Gilbert KUHNER.

Absents excusés : Monsieur Sonia KEMPF, Annie WY SOCKI, Yolande MARTINOT, Christophe JACQUINOT, Yolande CATTANI, Emmanuelle DELBLOUWE, Jean-Yves ROY, Philippe LESEUR.

### Ordre du Jour :

- Projet de circuit randonnée Quads.
- Questions diverses

### **1. Projet de circuit randonnée Quads.**

Monsieur Ménétrier informe les délégués que le Maire de Reynel et la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon l'a invité à réfléchir sur la possibilité d'étendre leur circuit de randonnée motorisée sur notre territoire.

Avant toute chose, monsieur Ménétrier souhaite donner une explication sur le concept de ces randonnées motorisées et notamment sur l'engagement à la « charte de bonne conduite » éditée par le Comité Départemental du Tourisme. L'objet de la réunion de ce jour n'est pas de définir un circuit sur un plan mais de connaître les avis sur ce projet.

#### Informations sur le concept :

La randonnée motorisée concerne les véhicules 4x4, les quads et les motos vertes, immatriculés et assurés et se pratique individuellement ou dans le cadre d'une association, sur les chemins ouverts à la circulation. Les distances des circuits varient entre 50 à 100 km pour de la promenade. Il peut être créé des circuits spécifiques pour une pratique plus technique, sportive, ouverte à un public initié, mais privé et régit par une association.

Les partenaires de ces disciplines motorisées s'associent au C.D.T. pour mettre en place une communication concertée (associations, comités...) Mr JACOB de l'ONF est déjà signataire de la charte.

Le matériel utilisé pour la pratique des randonnées motorisées et du matériel homologué, les personnes sont habilitées et possèdent une vignette apposée sur le véhicule.

Monsieur Ménétrier explique qu'il convient aujourd'hui de s'imprégner de ce concept et de ce qui peut-être fait et qu'il sera nécessaire ensuite que chaque commune émette un avis de principe. Ensuite en fonction des communes favorables à la mise en place de circuits de randonnée motorisée, un itinéraire pourra être proposé puis validé par le C.D.T.

A l'identique des chemins du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il est préférable d'avoir pour ces circuits un maximum de chemins publics. Il faut éviter des passages dans des lieux où la population est totalement réfractaire à ce type d'activité.

Il ne faut pas oublier cependant, qu'à l'heure actuelle, les personnes en motos, quads ou 4x4, peuvent circuler sur n'importe quelle voie publique d'une commune. Il existe bien entendu des personnes qui ne respectent rien et qui font de la randonnée dite « sauvage » (à travers des champs, des parcelles de bois, chemins privés...) donc à nous de les organiser.

Monsieur Maillot souligne qu'il ne faut pas réfléchir en fonction de ces personnes isolées. Les collectivités auront d'autant plus de maîtrise vis-à-vis de ces cas particuliers, qu'ils pourront proposer des chemins adéquats et réservés à la pratique de la randonnée motorisée. Il cite pour exemple la commune de Vignory où, s'il existe un chemin spécifique, la municipalité pourrait alors interdire la pratique autour du château.

Par rapport aux chemins du P.D.I.P.R., des tronçons peuvent être communs à la randonnée motorisée (chemins goudronnés, voies communales...).

Le Président ajoute qu'en matière de tourisme, la création de ces circuits peut contribuer à son développement. Les circuits doivent passer non loin de commerces ou les indiquer.

A la demande d'un délégué, monsieur Maillot confirme que les circuits ne doivent pas passer dans des ZNIEFF ou autre zone réservée.

De même, au niveau des zones de chasse, il convient de définir exactement les termes des conventions qui seront signés par les utilisateurs où il peut être prévu l'exclusion de certaines zones ou l'interdiction de circuler à certaines périodes.

Le Président invite les délégués et Maires à engager les discussions avec leurs représentants de chasse uniquement lorsqu'ils sauront où les circuits passent.

Il peut être fait en sorte que les chemins évitent des zones de chasse ou des chemins privés. Il peut n'y avoir que peu d'endroits où la pratique de la randonnée motorisée posera quelques problèmes.

Monsieur Ménétrier informe également que la mise en place de ces circuits ne nécessiterait pas de balisage. L'association AST Joinville de 4x4, s'est déjà engagée, dans le cas où des circuits seraient créés, à établir des fiches avec plans et consignes pour la pratique de cette activité.

Il convient donc de déterminer la possibilité ou non de création de ces circuits. L'une des priorités étant de pouvoir confirmer à la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon, la mise en place ou non, d'une continuité de leur circuit ayant accès à Doulaincourt et sur Chantraines.

Monsieur Ménétrier invite donc les délégués à être vigilants sur la présentation de ce projet au niveau des conseils municipaux. C'est bien sur la base de la charte de la bonne conduite que pourront être créés des circuits. Il n'est pas obligé non plus, que des circuits soient réalisés sur toutes les communes de la Communauté de Communes.

Un courrier ainsi que le compte-rendu de la présente réunion et la Charte de bonne conduite, sera adressé à chaque commune pour discussion du principe en conseil municipal.

Il sera demandé aux mairies favorables au principe de proposer des possibilités de circuits sur leur commune.

Une nouvelle réunion de travail est programmée d'ici un mois afin d'avancer sur ce dossier et de pouvoir remettre une réponse et un éventuel tracé d'un circuit à la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon.

## **2. Questions diverses**

Monsieur Majorkiewiez fait part d'une remarque concernant la halte nautique de Froncles. Des bateliers souhaitant se rendre au centre de Froncles via la passerelle de la halte nautique, se sont retrouvés « coincés » au niveau de l'usine de Froncles. Une signalétique pourrait donc être mise en place de l'autre côté de la passerelle afin d'indiquer le centre ville de Froncles.